

63^{ème} congrès national de l'UNCCAS
Discours de Patrick Kanner, président
6 octobre 2010, Dijon

Monsieur le sénateur maire,
Mesdames, messieurs les parlementaires,
Mesdames, messieurs les maires présidents, élus et professionnels des CCAS/CIAS,
Mesdames et messieurs les représentants des services de l'Etat
Mesdames et messieurs les représentants des organismes de sécurité sociale
Mesdames et messieurs les représentants du Groupe Moniteur avec qui nous organisons avec grand succès notre nouveau salon « Santé Social »
Mesdames, messieurs nos partenaires,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Monsieur le Sénateur Maire, permettez moi tout d'abord de remercier chaleureusement votre Adjointe, Madame Françoise TENENBAUM, qui depuis de nombreuses années souhaitait organiser un congrès de l'UNCCAS dans votre ville.

Qu'elle soit chaleureusement remerciée ainsi que toute son équipe pour la qualité de notre accueil . Ce congrès sera manifestement un grand succès . J'associe à ces remerciements le délégué général de l'UNCCAS , Daniel ZIELINSKI et tous ses collaborateurs qui eux aussi au côté du CCAS de DIJON ont pris toute leur part dans ce magnifique congrès.

Les congrès passent et réservent chaque année leur lot de surprises et d'actualités.

Au rang des surprises et des nouveautés, il n'aura échappé à personne que l'UNCCAS dispose désormais d'une nouvelle signature ! Une signature et un logo plus dynamiques, à l'image de ce que notre Union est devenue et de ce qu'elle s'efforce d'être, au quotidien. Nous sommes heureux de profiter que nous soyons près de 1000 participants aujourd'hui pour vous les dévoiler en exclusivité !

Coté actualité, ces derniers mois, pour ne pas dire ces trois dernières années ont été marqués par une profusion de réformes que je résumerai en 5 points. Cinq grandes tendances qui confirment la nécessité, pour notre Union, de :

- renforcer ses capacités d'expertise et de conseil,
- de consolider ses méthodes d'interpellations,
- et enfin d'adapter constamment les outils mis à disposition de ses adhérents.

C'est en tout cas ce qui nous a motivé dans l'élaboration du plan stratégique de l'UNCCAS à l'horizon 2014, sur lequel le reviendrai. Un plan conçu dans une période de crise dont les économistes et les entreprises, encore convalescentes, prévoient de ne sortir qu'en 2012. D'ici là, les difficultés de nos concitoyens restent de mise et les CCAS et CIAS plus que jamais « sur le pont » !

1) Pour entrer dans le vif du sujet, venons-en à la 1^{ère} des tendances que j'évoquais à l'instant, à savoir : les craintes qui pèsent sur l'esprit de la décentralisation

La **réforme des collectivités territoriales** achève son parcours parlementaire. Autant dire un parcours du combattant ! Nous pouvons nous réjouir du maintien de la clause de compétence générale des communes ou des perspectives de développement de l'intercommunalité, en espérant qu'elles trouveront une application concrète en matière sociale.

Mais ne nous y trompons pas ! Alors que nous aurions pu attendre de cette réforme un prolongement de l'acte II de la décentralisation, nous sommes loin du compte. Loin en tout cas des propositions que nous avons nous-mêmes formulé dans notre Livre Blanc de l'action sociale locale paru l'an dernier. Loin également de l'idée, à laquelle nous souscrivons, d'améliorer les répartitions et la complémentarité de chacun. Loin enfin de l'acte 3 de la décentralisation qui devait conduire à consolider le rôle des collectivités territoriales.

A l'inverse, le diagnostic réducteur qui a prévalu à cette réforme est sans ambiguïté. Il se résume en une formule lapidaire : « **trop** ». « Trop d'élus locaux, trop cher, trop d'échelons de décisions »...

Cette vision, pour le moins simpliste, de l'action locale a notamment débouché sur l'idée de créer des conseillers territoriaux en 2014 censée conduire à d'hypothétiques économies... Chacun appréciera la pertinence du projet à la lumière de sa propre organisation territoriale et de ses relations partenariales. Il est néanmoins dommage que certains ne voient dans le nombre d'élus locaux qu'une entrave et non comme une vraie richesse démocratique.

D'aucuns regretteront également que la question, pourtant centrale, de la répartition et de la clarification des compétences n'ait progressé que par amendements au texte initial. Au lieu d'un texte global, les collectivités territoriales voient leurs compétences limitées par le jeu de la spécialisation, ce dont le secteur social n'a pas forcément à gagner. Le cloisonnement aveugle des interventions n'a jamais été bon pour tout ce qui touche à l'humain.

Quant aux autres sujets, sources d'interrogations légitimes voire d'incompréhension, ils ne manquent pas. Après l'échec de la loi Marcellin en 1971, quel avenir peut-on voir dans le projet de fusion de communes en « communes nouvelles » ? Quelle valeur ajoutée apporteront réellement les métropoles en matière sociale ? Comment interpréter les pouvoirs exorbitants des Préfets, aux commandes notamment des ARS sur leur territoire... Des Préfets également chargés de parachever, coûte que coûte, la carte de l'intercommunalité d'ici 2013. Alors que nous sommes pourtant bien placés pour savoir que le succès du projet intercommunal repose avant tout sur l'adhésion volontaire des élus des communes concernées.

De la même façon, la suppression de la **taxe professionnelle**, qui avait certes ses défauts, laisse peu de visibilité sur nos marges de manœuvre à long terme. Certes le fonds de compensation national a prévu de combler pour 2010 le manque à gagner. Mais au-delà ? Les simulations sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle, qui devaient éventuellement permettre d'adapter le dispositif, ont disparu aussi vite qu'elles avaient été promises. Le Parlement aurait en effet du voter pour le 31 juillet une loi mettant en place « des mécanismes de péréquation pour l'avenir ». Faute de simulations suffisamment précises, l'échéance est repoussée à la discussion de la loi de finances pour 2011, donc dans les jours à venir. Une péréquation verticale par l'Etat serait prévue - alors que les dotations ne seront pas réévaluées pour les trois années à venir - et une péréquation horizontale entre collectivités territoriales « richement dotées par la Cotisation

Economique Territoriale et les autres »... En outre, quel crédit accorder aux garanties de compensation quand on en connaît aujourd'hui les limites dans le domaine social ? L'asphyxie financière de nos collectivités rime avec l'assèchement fiscal de celles-ci !

Par voie de conséquence, comment envisager sereinement le développement de l'action sociale au plan communal ? En coupant l'herbe sous le pied des communes, certains CCAS risquent immanquablement de faire les frais de réorientations budgétaires et des visions à court terme dont on peut craindre qu'elles portent atteinte aux politiques de prévention pourtant indispensables.

Cette tendance à la recentralisation porte en elle les germes d'une dégradation de notre lien social. Elle reflète également un manque de confiance dans le pouvoir d'initiative local qui s'est retrouvé notamment dans la **loi Hôpital, patients, santé, territoires**. Une loi, dont on a pu dire qu'elle constituait une véritable révolution copernicienne ! Il est vrai que jusqu'alors, les gestionnaires d'établissements et services que nous sommes, avaient la main pour déposer à tout moment des demandes d'autorisation afin de répondre aux besoins détectés sur le terrain. Surtout, le dialogue était possible. Aujourd'hui, les fameuses **ARS** mènent la danse et lancent des appels à projets.

Heureusement, à force de mobilisation auprès des ministères, nous avons obtenu des garanties afin de recentrer les critères de sélection sur la qualité des projets mais aussi préserver la place accordée à l'expérimentation et à l'innovation locale. De même, nous pouvons nous réjouir d'avoir obtenu que les UDCCAS soient représentées au sein des commissions consultatives en charge de l'examen des projets. Enfin, les CCAS et CIAS peuvent potentiellement être associés aux conseils de surveillance, conférences de territoires et autres conférences régionales de la santé et de l'autonomie... ce qui était loin d'être gagné au départ !

Il est trop tôt pour savoir si ces garde-fous aboutiront à contrer la standardisation des réponses apportées aux usagers. Quoi qu'il en soit, il nous faudra rester vigilants dans les mois à venir. Et nous le serons ! Nous nous sommes d'ailleurs déjà mobilisés directement auprès des directeurs d'ARS dont certains ont bien compris leur intérêt et celui des CCAS/CIAS à être présents.

2) Deuxième grande tendance : la suprématie des logiques de performance budgétaire, peut être au détriment de la qualité

Nous sommes bien au cœur du sujet de notre congrès. L'observation et l'évaluation font partie intégrante des **logiques de performance**. Des logiques nécessaires au regard de l'obligation de maîtrise des coûts et des dépenses. Des logiques qui ont imprégné chacune des avancées législatives de notre secteur. Je pense à l'instauration des démarches d'évaluation issues de la loi du 2 janvier 2002 ou encore à la recherche de rationalisation inscrite dans la loi Hôpital patients, santé, territoires. Mais jusqu'où aller dans ces logiques de performance sans dénaturer l'objectif qualité qui nous motive ?

Cette question centrale, nous la retrouverons dans nos travaux. Mais permettez-moi déjà deux illustrations. La première dans le domaine de la **petite enfance** où, nous avons du nous résoudre à accepter une série de mesures, qui toutes, à leur façon fragilisent potentiellement la qualité de l'accompagnement des jeunes enfants.

Prenons la création des maisons d'assistantes maternelles qui accueilleront jusqu'à 16 mineurs et cela sans convention avec la CAF, le Conseil général ou la MSA mais aussi sans régulation particulière entre les adultes... Je pourrai tout aussi bien évoquer la modification du décret

« crèches » avec notamment l'élévation du taux d'accueil en surnombre et la baisse des ratios de personnel « qualifié ».

Enfin, comment ne pas mentionner le choix délibéré d'inclure la petite enfance dans le champ de la célèbre **directive européenne** sur les services. Faut-il rappeler que le fait d'inclure ce champ d'activité résulte d'une décision souveraine de chaque Etat membre... Le Danemark, l'Allemagne ou la Belgique en ont décidé autrement ! Au regard de la législation européenne, que n'avons-nous exclu la petite enfance du champ de la Directive pour éviter tout risque de dérégulation du secteur ? En un mot, fallait-il absolument sacrifier la qualité de l'accueil sur l'autel des créations de places ?

La seconde illustration des excès de cette logique de performance réside dans ce que nous pourrions appeler la **politique du chiffre**. Si ce n'est que celle-ci vise à réaliser toujours plus d'économies sur le dos des collectivités locales, de la qualité du service public mais aussi du lien social et au final des usagers. Cette politique est chaque jour illustrée par de nouvelles annonces.

Sur le papier, nous ne pouvons qu'adhérer à la volonté de rationaliser les dépenses et la présence de l'Etat. Mais dans les faits... ? Quel bénéfice pouvons-nous tirer de démarches désincarnées et « jusqu'au boutistes » telle que la **Révision générale des politiques publiques**, guidée davantage par l'obsession des suppressions de postes que par l'amélioration de la réponse apportée aux usagers ?

Cette recherche d'économies à tout crin a également conduit l'Etat à geler, en valeur, ses dotations aux collectivités locales pour les trois ans à venir... Là encore, nous pouvons aisément comprendre la nécessité d'un effort collectif pour réduire notre dette publique. Mais il est en revanche inconcevable que l'Etat se défasse sur les collectivités locales - en les accusant au passage d'être dispendieuses (!) - mais aussi, aujourd'hui, sur les organismes professionnels, comme c'est par exemple le cas dans le logement social.

Selon nos partenaires de l'union sociale de l'habitat en effet, les perspectives du budget 2011 devraient conduire à une chute vertigineuse des aides à la pierre apportées par l'Etat. Ces aides passeraient ainsi de 800 millions d'euros en 2008 à 400 millions en 2013. Pire encore, l'effort de l'Etat serait alimenté par un prélèvement sur les organismes HLM, dont la somme leur fera automatiquement défaut pour leurs opérations de production et de rénovation urbaine.

En l'occurrence, il ne s'agit plus du tout d'un effort conjoncturel ou d'une rigueur temporaire mais bien d'une rupture visant à remplacer la solidarité nationale par la solidarité entre ménages logés en HLM !

3) Troisième tendance ou plutôt constat : cet échiquier territorial en pleine mutation oblige à repenser l'action sociale au plan local

Les **CCAS et les CIAS sont et seront directement impactés** par ces évolutions. Ils sont en tout cas exposés aux dommages collatéraux des difficultés rencontrées par leurs partenaires associatifs ou institutionnels, mais aussi faire face aux besoins croissants d'usagers en difficulté. L'**enquête** que nous avons réalisée, pour la deuxième année consécutive avec la gazette santé-social, est très claire : 80% des 400 CCAS et CIAS ayant répondu, ont constaté une augmentation des demandes d'aide depuis le début de la crise en 2008. Une augmentation de l'ordre de 10 à 30% pour plus de la moitié d'entre eux.

Ce contexte nous oblige, en tant qu'Union nationale, à nous projeter dans l'avenir de manière pragmatique. D'ores et déjà, nous tentons d'exploiter et de soutenir toutes les pistes et autres **solutions innovantes** qui vous permettent de répondre au mieux aux attentes de vos usagers. Certaines de ces pistes portent leurs fruits. En témoigne par exemple le développement du **microcrédit personnel** dont une centaine de CCAS/CIAS s'est emparée. La démarche nous a permis d'engager un dialogue constructif avec des partenaires jusqu'ici peu probables, tels que les réseaux bancaires. Notre but n'est évidemment pas de développer en soi le dispositif mais d'en exploiter toutes les potentialités pour améliorer l'accompagnement social de nos usagers.

Dans d'autres domaines, cette ouverture à de nouveaux partenariats nous a conduits à des réflexions plus globales comme celle menée en matière de **développement social durable** via la démarche intitulée « Ds Org ». L'objectif était de réunir, autour de l'UNCCAS, des personnalités aux profils très divers avec qui nous partageons la même volonté de promouvoir la dimension sociale des démarches de développement durable. Là encore, des contacts ont été pris qui, pour certains, déboucheront peut-être sur des conventions de partenariats. Ces derniers sont, pour l'UNCCAS, une ouverture - au secteur privé par exemple - autant qu'une opportunité économique.

Ces conventions figurent dans notre **plan stratégique** à l'horizon 2014, sachant qu'une commission de suivi veillera à sa bonne exécution. En tant que président national, je m'engage naturellement à veiller à la mise en œuvre de ce plan afin que l'Union nationale des CCAS et CIAS que nous appelons de nos vœux pour 2014 soit à la hauteur de ses ambitions.

D'ici 2014 justement, les relations avec nos partenaires plus traditionnels que sont **les conseils généraux** auront certainement elles aussi évolué. Eux, comme nous, avons intérêt à maintenir le jeu de la complémentarité. Pourtant, certains, tentés par d'autres voies, auront sans doute été charmés par les sirènes du rapport Jamet sur la gestion de leurs dépenses d'action sociale. Un rapport, remis au printemps dernier, qui les incitait tout simplement à se désengager du soutien à l'investissement communal et à passer le relais à l'intercommunalité !

Cette idée a d'une certaine façon fait son chemin jusqu'à la réforme des collectivités qui pose le principe d'un encadrement plus étroit des cofinancements...

Si tel était le cas, on pourrait alors se demander si faute de solidarité financière, les projets locaux devraient purement et simplement être abandonnés. Que dire des investissements communaux en matière sociale, réputés pour leur coût, alors que nous sommes bien placés pour connaître leur caractère structurant ?

Sans excuser les conseils généraux, dont certains ont recours à des pratiques et des positionnements peu orthodoxes à l'endroit des CCAS/CIAS, sans doute faut-il mettre sur le compte de leurs propres difficultés quelques-unes des tensions entre nos adhérents et les départements. C'est le cas en matière de gestion du dispositif **RSA** ou de financement de l'aide à domicile.

Sur le RSA, sachez que notre délégation générale reste mobilisée, notamment pour préserver les relations de confiance qui prévalaient jusque-là avec les conseils généraux. Nous nous employons également à lever les problèmes techniques liés à la mise en œuvre du @-RSA ou à inciter Pôle emploi à travailler de manière décloisonnée. A ce sujet, je ne saurais trop insister sur le rôle que peuvent également jouer les unions départementales de CCAS.

Quant aux difficultés du secteur de l'aide à domicile qui, impliquent les départements, affectent nos partenaires associatifs et impactent nos CCAS, elles m'obligent à aborder la 4^{ème} grande tendance à laquelle nous sommes tous confrontés, à savoir :

4) Le manque de continuité et de vision à long terme des politiques publiques engagées au plan national

Le constat sur l'aide à domicile est connu : vieillissement de la population certes. Mais aussi épuisement des aidants familiaux, manque d'attractivité des métiers, besoin de 400 000 emplois supplémentaires pour faire face aux départs en retraite dans la fonction publique territoriale et aux nouveaux services liés entre autres à la progression de la maladie d'Alzheimer.

Face à cette pression, le **système actuel** est à bout de souffle. Une clarification du cadre d'intervention, des financements adaptés et une politique globale sont aujourd'hui indispensables pour la survie du secteur, a fortiori au regard du défi de la dépendance, que j'évoquerai dans un instant.

L'UNCCAS a formulé un certain nombre de recommandations en faveur d'une nouvelle logique tarifaire qui prenne en compte l'ensemble des coûts réels des services à domicile proposés. Elle s'est également opposée à toute suppression d'exonérations fiscales dans ce secteur. Enfin, et même si nous devons être les derniers à le rappeler : la prévention et la qualité, que les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de promouvoir ces dernières années, doivent plus que jamais être préservées.

Les CCAS ayant joué le jeu de la **professionnalisation**, il serait non seulement paradoxal, mais injuste et plus encore dommageable aux personnes âgées et à leurs aidants que, sous couvert de réorientations budgétaires, les financeurs d'hier remettent en cause, aujourd'hui, tout le chemin parcouru. L'UNCCAS travaille d'ailleurs avec l'ADF sur ces questions.

Mais le manque de continuité et de vision à long terme semble avoir également trouvé un écho du côté des établissements. Est-il trop demander à l'Etat que les réformes engagées en 2009 **respectent** la philosophie des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005 mais aussi les recommandations de l'Agence de l'évaluation ou les objectifs des plans Solidarité grand âge et Alzheimer ? !

Vous l'aurez compris, je veux parler ici de la réforme de la tarification des EHPAD. Une réforme qui, avec les mécanismes de forfaitisation des crédits et la disparition des procédures budgétaires contradictoires, se traduira par une diminution des dotations et un **renforcement du pouvoir discrétionnaire** des autorités de tarification. Une réforme fondée sur des logiques descendantes et obnubilée par les coûts. Une réforme particulièrement complexe et tout simplement disproportionnée par rapport aux économies souhaitées (de l'ordre de 100 millions d'euros).

Pour résumer : **les questions financières ont toujours constitué le nerf de la guerre**. Rien de nouveau là-dessus. En revanche, aborder les grandes réformes du secteur, au demeurant nécessaires, sous le seul angle économique et financier, constitue indéniablement une forme de régression. Une régression en termes de qualité. Une régression dans la confiance que les gestionnaires locaux accordent au politique. Et pour tout dire, une régression en termes de progrès social.

Ce qui m'amène au 5^{ème} et dernier point de mon propos :

5) La remise en cause, allant parfois jusqu'à l'abandon, d'objectifs structurants, voire de principes fondateurs

Je citerai ici trois de ces principes ou objectifs.

Le premier est le **principe de solidarité nationale** qui a prévalu jusqu'à présent dans les réformes engagées dans le champ gérontologique.

Dans quelques semaines voire quelques mois, les débats sur la prise en charge de la perte d'autonomie au travers de la création du 5^{ème} risque débiteront au Parlement. L'ensemble des membres de notre conseil d'administration les suivra de près. Certains membres plus que d'autres...

Aux dernières nouvelles, il ne serait plus question pour l'Exécutif de créer une 5^{ème} branche spécifiquement dédiée à la prise en charge de la dépendance. Et cela, soit dit en passant, en contradiction avec les annonces présidentielles de 2007... Au contraire, il semble qu'une sérieuse option ait été mise sur l'idée de recourir aux produits d'assurance privés et de récupérer, sur la succession des personnes, les sommes versées par la collectivité nationale au titre de l'aide à l'autonomie.

Cette forme de privatisation du 5ème risque, à laquelle nous opposons un choix de société fondé sur la solidarité nationale, sonnerait également le glas du principe de convergence des systèmes de compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées. Un principe acté par la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005. Une loi votée il y a cinq ans, qui préconisait cette convergence à l'horizon 2010....

En un mot, si tout n'est pas encore joué, la déception des organisations du secteur risque néanmoins d'être proportionnelle aux espoirs suscités par la réforme. Plus encore, il nous faudra veiller à ce que le financement privé des besoins liés à la perte d'autonomie reste complémentaire - à défaut d'être exclusivement public - et surtout équitable. Sur ce point, permettez-moi d'avoir quelques doutes. Je crains, là encore, que les CCAS ne soient sollicités pour pallier les coups portés à notre système de solidarité nationale.

Le second est le **principe d'équité territoriale**, lui aussi mis à mal.

Vous le savez, notre Union a pour objectif d'accompagner l'ensemble de ses adhérents, dans toute leur diversité. Ce qui ne nous empêche pas de porter une attention particulière aux petites communes rurales confrontées notamment au manque d'ingénierie en matière de développement social.

Je saisis cette occasion pour rappeler notre volonté de mettre à votre disposition des outils adaptés, que ce soit en matière d'échange d'expériences, de formation mais aussi de diagnostics territoriaux. C'est dans cette optique que nous avons créé « **PHARES** », le « petit dernier » des outils de l'UNCCAS, qui, vous le verrez, s'adresse spécifiquement aux CCAS des communes de moins de 20 000 habitants pour leurs démarches d'analyse des besoins sociaux.

Vous le savez aussi: la conception que l'UNCCAS a du soutien au réseau la conduit régulièrement au-delà des limites hexagonales. Plus particulièrement **Outre-mer**. Et je veux profiter de cette tribune pour vous dire toute notre déception suite à la décision de madame la Ministre de ne pas donner suite à notre démarche d'accompagnement des CCAS et CIAS ultra-marins et plus particulièrement de Mayotte. Notre conseil d'administration avait d'ailleurs assumé « sa part du

marché » en s'engageant à apporter 20% des financements nécessaires dans le cadre de notre plan stratégique.

Une déception doublée d'une incompréhension puisque les services du ministère avaient manifesté, jusqu'à cet été, un réel intérêt au plan d'action que nous leur avons proposé. Cette déception aura sans doute été plus grande encore pour les maires mahorais et leurs partenaires que nous avons rencontré lors de notre déplacement en juillet 2009. En même temps qu'elle nous attriste, cette volte-face va à l'encontre du principe d'égalité et d'équité territoriale.

Enfin, troisième et dernier objectif structurant, mis à mal ces derniers temps : notre idéal de cohésion sociale.

Je n'épiloguerai pas sur la polémique de ces dernières semaines concernant la façon dont a été abordée la présence des **ROMS** dans notre pays. D'autres que moi, y compris au niveau européen, se sont largement fait l'écho des crispations que suscite cet épineux dossier.

Nous mêmes, au sein de notre propre conseil d'administration, faute d'avoir engagé une réflexion globale, nous n'avons pas de position consensuelle sur le rôle que peuvent jouer les collectivités locales auprès de ces populations. Ce qui n'empêche pas bon nombre de CCAS de mettre en œuvre des actions d'accompagnement social tout à fait pertinentes sur le terrain.

Toujours est-il que personne, dans ce pays, n'a à gagner des amalgames, des discriminations et de la stigmatisation qui ne font, qu'alimenter la précarité des uns, et favoriser les comportements racistes et xénophobes des autres. En tant qu'élus locaux, nous sommes bien placés pour savoir à quel point le maintien de la cohésion et du lien social au plan local repose sur un équilibre fragile. Ce ne sont ni les 2 millions de travailleurs pauvres, ni les personnes âgées isolées aux petites retraites – que les CCAS voient de plus en plus - qui me contrediront.

Pour clore le débat, permettez-moi de l'élargir au plan européen. Si nous voyons d'abord l'Europe sous l'angle des difficultés que pose par exemple la transposition de la Directive service et son impact dans nos relations avec les associations – cependant que n'étions-nous plus nombreux à nous mobiliser dès 2006 ! - je crois que nous pouvons aussi attendre de l'Europe qu'elle apporte des solutions européennes à des problématiques européennes. Nous sommes pleinement dans la construction d'une Europe sociale que nous appelons de nos vœux. Nous, membres du réseau UNCCAS ; mais aussi, membres du réseau **ELISAN** chargé de porter la voix des élus locaux pour une Europe plus juste et plus solidaire.

En conclusion, nous sommes bien au cœur d'une actualité riche, à la fois au plan local, national et européen. Toute notre équipe est mobilisée pour que, dans ce contexte, l'action sociale communale et intercommunale, puisse pleinement jouer son rôle. Non seulement à l'horizon 2014 au travers de la structuration du réseau national et de la modernisation des outils et autres services mis à votre disposition. Mais aussi au-delà, afin que nos concitoyens continuent de trouver dans leur CCAS et CIAS les interlocuteurs qui ne leur ont jamais fait défaut.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès ! Un congrès organisé en terres fertiles et autres vignobles, à « consommer » sans modération !